

VITAL BEAUTY désavantage les clients qui ne commandent pas

VITAL BEAUTY, enseigne commerciale de la société **NEW STEFAL HOLDING**, vous informe que vous êtes éligible au Grand prix de 49 000 €.

Les personnes qui ne souhaitent pas effectuer une commande peuvent participer à cette opération « 49 000 € à remettre ».

Toutefois, il est peu probable qu'elles auront pensé à lire le règlement complet qui, dans son article 6.1, prévoit : « *Sans commande. Les destinataires doivent retourner leurs bons de participation dûment complétés et signés dans une enveloppe vierge affranchie au tarif en vigueur à l'adresse figurant sur le bon de participation. Attention : dans ce cas ne pas utiliser l'enveloppe réponse jointe exclusivement réservée aux participations avec commande. Le non-respect des présentes instructions annule la participation au jeu.* »

Tout consommateur aura tendance à utiliser l'enveloppe réponse fournie dans le pli publicitaire. Avec **VITAL BEAUTY**, s'il le fait, il se met hors-jeu.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)